

Organisées par la Direction de la Population et des Migrations, le 13 décembre 2006

Cette note de capitalisation rend compte des interventions et échanges intervenus lors de ces Assises, au cours des tables-rondes et des débats qui se sont déroulés tout au long de la journée.

Ces Assises, première du genre, issues de la volonté du gouvernement (*Comité Interministériel à l'Intégration*), visaient à :

- ✓ mobiliser l'ensemble des acteurs de l'accueil et de l'intégration, qu'il s'agisse de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités locales, du secteur associatif ou du monde de l'entreprise ;
- ✓ faire connaître les modalités d'intervention des différents acteurs, leurs complémentarités, et organiser des passerelles entre eux afin de favoriser l'intégration des personnes durablement installées en France, pour un mieux vivre ensemble...

Des dynamiques locales pour l'intégration...

S'il incombe à l'État de définir **les objectifs de la politique d'intégration des personnes immigrées**, c'est **sur le terrain que se joue leur intégration au quotidien**.

En effet, c'est dans chaque commune, département, région, que se trouvent à la fois les populations concernées et les **acteurs de l'intégration** : services déconcentrés de l'État, établissements publics, services de l'Education Nationale, services publics de l'emploi, collectivités territoriales, à qui sont dévolues les compétences dans les domaines de la formation professionnelle, de l'action sociale, de la scolarisation, du logement, etc.

Les associations spécialisées ou généralistes, les employeurs publics et les entreprises sont également des acteurs prépondérants de l'intégration.

D'où la nécessité de **penser l'intégration aussi au niveau local**.

Des **partenariats solides** sont sans doute à nouer pour mettre en commun savoir-faire et moyens, dans le respect des compétences de chacun.

Des **cadres de coopération** existent déjà : les Plans départementaux d'accueil (*PDA*) et les Programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (*PRIP*), ainsi que des instruments nouvellement créés tels les Contrats urbains de cohésion sociale (*CUCS*).

Toute démarche partenariale sur le terrain est fructueuse, sera génératrice d'innovations et permettra de construire des politiques d'intégration territorialisées...

DES ENJEUX D'ACCUEIL DES POPULATIONS À L'ECHELLE LOCALE...

1^{ère} table ronde

« Comment réussir l'installation en France des nouveaux migrants ? La nécessité de prolonger l'accueil sur la plate-forme de l'ANAEM par un accompagnement personnalisé à l'échelon local »

Projection du film de l'accueil « Vivre en France » réalisé par l'Anaem

Interventions de :

- Marie-Paule PLANTEY, direction régionale Nord de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM)
- Agathe CAHIERRE, 1^{er} maire adjoint de la ville du Havre, chargée de la politique de la ville et des projets urbains, conseillère générale de Seine-Maritime
- Gaye PETEK, membre du Haut Conseil à l'Intégration (*HCI*), directrice de l'association Elele
- Saadia BENKIRANE, agent de développement local pour l'intégration, Val-de-Marne

Expérience : une mobilisation autour du plan départemental d'accueil de la Loire avec les interventions de Odile GUILLOT, direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Loire et de Sylvie REYNAUD-WINIARSKI, délégation à la vie sociale du conseil général de la Loire.

Faisant suite à la définition et la mise en œuvre des plans départementaux d'accueil (PDA) des primo-arrivants, la politique d'accueil des étrangers s'est trouvée complétée à partir de 2005 par successivement un service public de l'accueil incarné par l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) puis la généralisation et l'obligation du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI). Par ces dispositifs et outils, il s'agit de proposer un accueil généralisé et systématique des nouveaux migrants (*hors UE*) amenés à rester durablement en France.

Pour ce faire, des plate-formes d'accueil gérées par l'ANAEM assurent de façon opérationnelle l'accueil dans les territoires avec :

- ✓ la signature du CAI et la visite médicale réglementaire
- ✓ des entretiens individuels et collectifs
- ✓ une formation civique
- ✓ des orientations ou des prescriptions vers des formations linguistiques, sur la vie en France, d'autres organismes, etc.

De façon complémentaire, le PDA doit permettre dans chaque département (*et au regard de la réalité du territoire*) une mobilisation des acteurs et des moyens pour construire localement un accueil global et une dynamique de parcours (*entre autres*)...

Au-delà de ces dispositifs, les expériences locales soulignent la nécessité de prendre en compte deux dimensions qui concernent directement les collectivités locales : le pré-accueil ou l'accueil concomitant à la prise en charge par l'ANAEM ; ainsi que l'accompagnement, le suivi « post plate forme ».

Pour la première dimension, il s'agit en définitive d'appréhender en amont ou de manière concomitante aux démarches menées au niveau de la plate-forme, et avec l'ensemble des partenaires, l'arrivée localement de nouvelles populations. Il s'agira ainsi d'anticiper des temps de latence dès le début du processus d'intégration des nouveaux-arrivants ou de permettre un ancrage dans une logique d'insertion au territoire.

Par exemple :

- envisager des réunions de pré-accueil (*essentiellement en termes d'explicitations et d'informations*) pour toute personne déposant un dossier et pas uniquement les demandes relatives au regroupement familial
- informer systématiquement le réseau local d'acteurs de l'installation prochaine de nouveaux résidents dans la commune afin que chacun puisse se mobiliser autour de cette arrivée
- partager les informations et les tâches pour déclencher dès l'arrivée les modalités d'interprétariat, de scolarisation, d'ouverture de droits sociaux, une feuille de route de l'accompagnement des personnes, ...
- appréhender le cercle de partenaires de façon ouverte en y associant autant les travailleurs sociaux, que les associations, les agents et les élu-e-s des villes, les bailleurs, etc.

Pour la seconde dimension, les enjeux sont encore plus prégnants et interrogent fréquemment les acteurs locaux sur les liens entre politique spécifique et dispositifs de droit commun. En effet, le parcours d'intégration comporte de multiples facteurs induits qui nécessitent d'être renforcés dans la perspective d'une intégration optimisée.

Il s'agit de développer :

- l'accompagnement au logement (*qui n'est pas une mission de l'Anaem*) et la fluidité entre logement d'urgence / temporaire / définitif... par un repérage et une concertation avec les personnes et structures ressources compétentes sur le sujet
- l'ouverture vers la citoyenneté, la culture, les loisirs, ... par la valorisation et la mobilisation des équipements et structures existants dans le territoire
- l'accompagnement social et administratif (*dans le prolongement de ce qui est fait au niveau de la plate-forme*) qui pourrait comporter un temps d'information et de « formation » plus conséquent et régulier... par le recours généralisé à la médiation sociale et culturelle (*dite interculturelle*) par exemple
- le partenariat notamment avec les services publics et les intermédiaires de l'emploi pour une prise en charge renforcée et adaptée des nouveaux arrivants... et se traduisant par la constitution d'espaces de travail commun
- le pilotage et/ou le suivi partagé de la politique d'accueil avec la participation systématique des collectivités locales (*particulièrement des villes*) - et l'utilisation de fiches de liaison / d'outils de suivi communs.

Prendre en compte ces primo-arrivants nécessitent par ailleurs de ne pas omettre en parallèle de renforcer la participation de résidents étrangers présents depuis quelques années sur le territoire qui peuvent rencontrer des difficultés d'intégration. A cet effet, un travail partenarial de recensement des besoins et des attentes de ceux-ci serait pertinent.

En définitive, il est suggéré de :

- associer plus explicitement les collectivités locales, ainsi que les associations, au pilotage, au suivi et à l'organisation de la politique d'accueil
- renforcer l'accompagnement social et administratif des nouveaux arrivants, particulièrement dans les champs de l'emploi, du logement et de la vie quotidienne par la mise en place de synergie entre acteurs des différentes structures
- inscrire les nouveaux arrivants dans les dispositifs de droit commun, tout en combinant des démarches interculturelles et des prises en charge spécifique selon les besoins

Paroles de... :

✓ Agathe Cahierre, adjointe au maire du Havre

« [...] En distinguant ce qui relève de l'illettrisme, de l'analphabétisme ou de l'acquisition de la langue française, la complémentarité entre le CUCS et la plate-forme d'accueil organisée par l'Anaem a permis d'évaluer les dispositifs locaux et de missionner les organismes concernés en adaptant leurs pratiques aux attentes des arrivants et en clarifiant les résultats attendus [...] »

« [...] Le Havre étant confronté à un accueil important de résidents la Ville a créé un pôle qui, en amont, travaille sur la fluidité entre le logement d'urgence, le logement temporaire et le logement définitif, grâce à un partenariat efficace avec les bailleurs. Les signataires du Contrat d'accueil et d'intégration peuvent également bénéficier de ce dispositif [...] »

✓ Marie-Paule Plantey, responsable à l'ANAEM

« [...] Afin de proposer un accompagnement personnalisé aux nouveaux arrivants, il fallait définir des objectifs communs entre acteurs, raison pour laquelle le Conseil général du Nord s'est impliqué dans les groupes de travail du Plan départemental d'accueil ; ce qui a permis de formaliser une complémentarité d'intervention entre les services sociaux spécialisés. La Ddass quant à elle a mobilisé le réseau associatif et les collectivités pour structurer des relais opérationnels dans les territoires [...] »

« [...] Les objectifs de la politique d'accueil concernent les personnes qui ont signé le CAI mais les élus sont davantage interpellés par l'urgence sociale et se sentent un peu isolés face au traitement de ces problèmes. Les associations sont souvent volontaires pour y répondre et proposent régulièrement des dispositifs adaptés mais manquent de moyens [...] »

✓ Saadia Benkirane, ADLI dans le Val de Marne

« [...] L'agent de développement local pour l'intégration doit impulser une dynamique pour l'intégration qui accompagne à la fois les acteurs ainsi que les populations étrangères. Ainsi notre rôle sera d'éviter l'isolement des personnes et, dans une perspective d'ouverture, de sensibiliser l'ensemble des services et acteurs locaux à se faire découvrir [...] »

✓ Gaye Petek, membre du HCI

« [...] Après leur sortie des dispositifs d'accueil, les nouveaux arrivants sont livrés à eux-mêmes et à une autre forme de vécu. Il convient d'imaginer comment les acteurs de terrain, les acteurs du droit commun et les acteurs territoriaux, peuvent les accompagner : par exemple les assistants sociaux des conseils généraux et des municipalités ainsi que les associations de terrain peuvent proposer des outils d'intégration au quotidien, à condition qu'ils soient associés au suivi des plate-forme d'accueil et puissent ainsi anticiper les difficultés potentielles d'intégration [...] »

DES ENJEUX D'INTÉGRATION LOCALE...

2^{ème} table ronde

**« Comment faciliter l'intégration sociale des nouveaux migrants, et notamment des femmes ?
L'importance de la participation à la vie locale et de la promotion des femmes »**

Projection de témoignages « Le pari de l'enracinement », projet de l'association Les Yeux de la Terre

Interventions de :

- Murielle MAFFESSOLI, vice-présidente du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE),
- Myriam SALAH-EDDINE, adjointe au maire de Marseille, déléguée à l'action familiale et aux droits des femmes, membre du Haut conseil à l'intégration
- Naïma CHARAÏ, conseillère régionale d'Aquitaine
- Adolé ANKRAH, directrice de l'association Femmes inter-associations Inter-services migrants (FIA-ISM)

Expérience : une mobilisation autour du programme régional d'intégration des populations immigrées présentée par Ghislaine BONNIN-GABRIEL, Direction régionale des affaires sanitaires et sociales du Centre

Témoignages : Malika LE MOAL, mezzo-soprano et fondatrice de l'association Voix en développement ; et Christine GUILLEMAUT, chargée de mission à l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes à la Mairie de Paris.

Si l'accueil reste la première étape de l'intégration, cette dernière est bien un processus dynamique, progressif, et complexe dans la mesure où elle revêt à la fois des dimensions individuelles mais aussi économiques, culturelles et sociales (voire sociétales).

La réalité de l'immigration en France est plurielle et ne présente pas de caractéristique uniforme.

Cette diversité a parfois amené à nuancer l'immigration des hommes par rapport à celles des femmes, les représentations ne sont pas les mêmes : si pour les premiers l'on a considéré une immigration de travailleurs, pour les secondes l'immigration a été davantage pensée comme une migration d'épouses ou de mères... Pendant longtemps cette approche très marquée par un modèle ancien de migration occultant la diversité des profils et contextes actuels a orienté les modes d'intervention.

Au regard de ces aspects et des témoignages sur le sujet, il s'avère nécessaire, dans un souci d'intégration, de porter une attention particulière :

- ✓ à la diversité des profils, des situations
- ✓ au caractère réciproque et concomitant de l'intégration qui comporte autant des éléments objectifs (*tel/s ceux de la République*) mais aussi des facteurs subjectifs ayant trait aux représentations et capacités de la société d'accueil
- ✓ à l'accès aux droits
- ✓ à la nécessité de construire des parcours renforçant l'autonomie des personnes.

Ce dernier aspect nécessite de :

- * pérenniser les moyens pour la maîtrise de la langue française, tout en valorisant le bilinguisme (*a minima*) des personnes
- * permettre l'inscription dans des dispositifs de socialisation larges et de dépasser le seul accompagnement individuel
- * repérer et reconnaître les capacités et compétences des migrants, notamment dans les sphères économiques et sociales
- * permettre l'exercice de la citoyenneté et la participation à la vie locale : au sein des associations, des espaces de démocratie locale ou encore des corps intermédiaires (*syndicats, comité d'entreprise, instances paritaires, etc.*)

Au-delà, si le processus d'intégration repose sur une insertion et une participation active à la société (dite d'accueil), cette dernière doit être en capacité de construire un « vivre ensemble » qui, outre les efforts et moyens déployés par les étrangers, nécessitera une politique volontariste, claire, transversale et globale des acteurs.

Pour ce faire, ces ambitions pourront se déployer grâce à :

– les Programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (PRIP), les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) - ainsi que les dispositifs « associés » mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville - qui concrétisent localement et globalement des projets visant des droits égaux et des devoirs communs

-le recours à des Agents de développement local d'intégration (ADLI) qui, pour les collectivités, sont des acteurs de l'observation et de la connaissance ainsi que de l'ingénierie et du développement.

D'autres moyens en lien direct avec les compétences des collectivités pourront être mobilisés à travers :

- l'accueil dans les services publics qui, à l'exemple de la Charte Marianne, tiendrait compte de la diversité des administrés en proposant des informations adaptées
- la formation des acteurs et travailleurs sociaux à la communication interculturelle
- le développement de la médiation sociale et culturelle
- la modification des représentations par la valorisation des apports de l'immigration au niveau du territoire, l'expression culturelle de l'ensemble des composantes de la ville, ...
- la constitution de conseils consultatifs des étrangers dans les instances d'exercice de la citoyenneté
- l'inscription de la prévention et de la lutte contre les discriminations comme une démarche intégrée (« *main streaming* ») des politiques locales.

En définitive, il est suggéré de :

- appréhender l'immigration et l'intégration de façon intégrée et transversale en matière d'observation, d'actions et de modalités d'intervention
- renforcer l'accompagnement et l'information des collectivités, dont des élu-e-s, sur les questions d'immigration, d'intégration, de discriminations
- définir une politique alliant actions spécifiques et optimisation des actions de droit commun par la prise en compte de la diversité des administrés
- appréhender le « vivre ensemble » par une action concertée entre l'État et les collectivités sur le cadre de vie et l'exercice de la citoyenneté

Paroles de... :

✓ Murielle Maffessoli, vice-présidente de l'Acsé

« [...] L'image habituelle de la femme immigrée est relativement tronquée et assez réductrice. Il importe de prendre en compte la diversité des profils et des situations. Former au changement de regard, amener les médias à intervenir globalement dans ce domaine est un enjeu fort. Au sein de l'Acsé, la question des femmes issues de l'immigration n'est pas une entrée spécifique, mais draine et interroge toutes les thématiques abordées : c'est une démarche intégrée qui peut être interrogée localement [...] »

✓ Naïma Charaï, conseillère régionale d'Aquitaine

« [...] Il faudrait préciser de qui on parle car la population des femmes immigrées est extrêmement variée : certaines entrent en France dans le cadre du regroupement familial ; d'autres, prostituées, sont victimes de la traite des êtres humains. Sont-elles concernées par des processus d'intégration sociale ? Les mêmes outils peuvent-ils être employés ? [...] »

« [...] La Région n'a pas la compétence en matière d'accompagnement des primo-arrivants, par contre le Conseil régional d'Aquitaine a voté la constitution d'une commission régionale de lutte contre les discriminations pour notamment optimiser l'accès à l'emploi et à la formation des femmes, dont celles étrangères ou immigrées [...] »

✓ Adolé Ankrah, directrice de FIA-ISM

« [...] Beaucoup de femmes lorsqu'elles arrivent ont le sentiment, parce qu'elles ne parlent pas le français, qu'elles ne sont rien alors que dans leur pays d'origine elles étaient reconnues pour leur savoir-faire. Leurs compétences sont multiples et variées et il est important d'accompagner les femmes pour créer et monter des projets. Les associations le font très bien mais il est nécessaire de sensibiliser et de qualifier les élus locaux à l'utilité de ces initiatives [...] »

✓ Myriam Salah-Eddine, adjointe au maire de Marseille

« [...] Concernant l'intégration les municipalités ont un rôle fondamental : par exemple le maire de Marseille a créé il y a dix ans un service du droit des femmes et de l'action familiale. Au-delà de l'accueil ce service s'efforce de faire prendre en compte la dimension d'interculturalité aux travailleurs sociaux, dimension particulièrement importante pour les femmes migrantes. Pourquoi, en effet, celles-ci devraient-elles choisir entre leur culture d'origine et la culture française ? [...] »

« [...] Lorsqu'on a le bonheur d'avoir une autre richesse, venue d'ici ou d'ailleurs, il faut la considérer comme une valeur ajoutée, la mettre à profit et non l'opprimer comme si elle était une entrave à l'immersion dans la culture française. C'est en prenant le meilleur de ces deux cultures qu'elles pourront être, non pas simplement citoyennes, mais actrices de la société [...] »

LES ENJEUX LOCAUX DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION...

3^{ème} table ronde

« Comment assurer la réussite éducative des enfants d'immigrés et leur insertion dans la société française ? L'intérêt d'une action coordonnée entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales »

Projection des clips « Mon premier jour en France », coproduction de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) et du Centre national de documentation pédagogique (CNDP), avec le soutien de la direction de la population et des migrations (DPM)

Interventions de :

- Edmond HERVÉ, ancien ministre, maire de Rennes
- Frédéric CALLENS, direction régionale de Midi-Pyrénées de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et Jean RAFENOMANJATO, inspecteur d'académie, Toulouse
- Abdelouahab ZAHRI, chargé de mission politiques éducatives, direction générale de l'éducation et de la jeunesse, mairie de Roubaix, membre de la direction de l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France (ANDEV).
- Anne KOROBELNIK, présidente de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)

Expériences : présentation du centre de ressources Ville-Ecole-Intégration du CNDP par Marie RAYNAL, responsable du département Ville et Education, rédactrice en chef de la revue Diversité ; Présentation d'un référentiel de formation à l'éducation par Sven ENGEL, chargé de projet au Forum européen pour la sécurité urbaine (FESU)

S'insérer activement et durablement dans la société passe également voire en premier lieu, pour les enfants, par une scolarisation adaptée et optimisée. L'éducation reste un enjeu majeur pour l'insertion sociale et professionnelle.

L'instruction (*obligatoire*) est un droit pour tous et est garantie par une égalité d'accès sur l'ensemble du territoire national, quelle que soit la situation (*notamment juridique*) des parents ou de leurs enfants.

Pour ce qui concerne les enfants étrangers nouvellement arrivés en France (*ENAF*) ou issus de l'immigration, plusieurs dispositions existent :

- la responsabilité des communes, entre autres, en matière d'inscription scolaire
- les partenariats entre l'État et les collectivités pour mettre en oeuvre des soutiens éducatifs et scolaires dans les territoires
- des prises en charge adaptées avec les Classes d'Initiation (*CLIN*) dans les écoles primaires et les Classes d'Accueil (*CLA*) dans le second degré dont les spécificités sont de favoriser l'acquisition de la langue française¹ et l'intégration au sein du cursus scolaire classique
- l'encouragement à la pré-scolarisation (*en maternelle*) qui est reconnue et valorisée en France comme un facteur important pour la réussite scolaire (*en termes d'apprentissage de la langue et des repères sociaux*)

L'enjeu est également d'appréhender l'éducation dans son acception la plus large, c'est à dire par :

- ✓la constitution d'un Projet éducatif local qui soit global, inter partenarial et cohérent
- ✓la mobilisation nécessaire de l'ensemble des « acteurs » concernés tels l'éducation nationale, les parents, les enfants, les collectivités, les associations, etc.

Les témoignages et expériences relatés ont permis de relever différents « enjeux » :

- ×l'insuffisance des CLIN et de CLA dans les territoires
- ×les risques d'échecs scolaires provoqués autant par des apprentissages difficiles que par des causes sociales exogènes
- ×les problématiques d'analphabétisme et d'illettrisme qui restent préoccupantes en France
- ×l'aspect réducteur d'une approche de la question éducative par la dimension scolaire
- ×la méfiance ou la méconnaissance réciproque entre les acteurs de l'éducation alors que celle-ci doit être intrinsèquement partagée...

Sur cette base, plusieurs pistes méritent d'être soulignées pour favoriser l'intégration éducative et faisant suite l'intégration sociale et professionnelle :

¹ Enseignement du français langue seconde quotidiennement.

➤ Dans le domaine scolaire

- continuer à encourager la pré scolarisation pour les élèves étrangers et à développer les prises en charge adaptées
- renforcer et développer une attention scolaire particulière auprès des mineurs étrangers isolés, les enfants de demandeurs d'asile et de réfugiés, que ce soit en terme scolaire que sur le plan social ou psychologique
- rester vigilant sur les problématiques de la langue, en matière d'apprentissage mais également en matière de communication avec les parents
- développer la valorisation des langues étrangères maternelles que ce soit en termes de reconnaissance d'une richesse, d'une compétence ou de possibilité de l'exercer, de l'apprendre
- mieux informer les familles sur l'école et davantage former les enseignants et les intervenants éducatifs à l'accueil de ces publics ainsi qu'au dialogue interculturel
- favoriser l'investissement des familles par la participation à la vie de l'établissement ou par la création d'espaces ouverts aux parents au sein de l'École.

➤ Dans le domaine extra-scolaire

- mutualiser et communiquer sur les différents outils et dispositifs concourant à la réussite éducative : CLAS, contrats éducatifs locaux, veille éducative, école ouverte, ville vie vacances, parrainages et tutorats, etc.
- développer de façon conjointe les actions éducatives, culturelles et sportives
- favoriser les échanges inter-générationnels entre enfants, étudiants, adultes et personnes âgées
- inscrire les établissements scolaires comme des équipements structurants du territoire et donc disponibles pour des actions éducatives larges et accessibles à tous
- généraliser l'accompagnement à la scolarité comme action de médiation et d'enrichissement éducatif
- systématiser l'intervention d'acteurs ou de parents dans les établissements scolaires pour des actions en cohérence avec l'aménagement des rythmes de l'enfant.

Enfin, il est à souligner certaines difficultés la scolarisation d'ENAF de 16 à 18 ans reste souvent complexe à organiser les représentations socioculturelles pouvant être différentes, les familles étrangères ou immigrées sont parfois considérées comme démissionnaires ou stigmatisées en raison d'une trop forte délégation de leur autorité parentale à l'institution scolaire

En définitive, il est suggéré de :

- soutenir l'investissement des familles dans les espaces éducatifs et encourager l'ouverture des établissements scolaires auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs
- construire de façon explicite des Projets éducatifs locaux alliant stratégies scolaires et extra-scolaires, en spécifiant les modalités d'intervention auprès des ENAF
- développer la mesure et la veille quant à l'impact des problématiques sociales, territoriales, socioculturelles ou encore économiques qui favorisent la réussite éducative des enfants, et plus particulièrement des ENAF ou enfants issus de la migration.

Paroles de... :

✓ Edmond Hervé, maire de Rennes

« [...] Pour agir en faveur de l'intégration, il convient de rappeler un double impératif : la solidarité et la coordination.

L'intégration, la liberté et l'égalité sont des devoirs d'État dont le premier représentant au niveau local est le préfet, auquel il incombe d'opérer la transversalité et la coordination. Sur le bassin de vie, l'élément fondamental de la coordination est le maire et/ou le président de la communauté d'agglomération. La territorialisation vise à éviter les redondances, à utiliser au mieux les ressources, à entendre la demande tout en distinguant les besoins [...] »

✓ Frédéric Callens, directeur de l'Acsé Midi-Pyrénées

« [...] Après un diagnostic dans l'agglomération toulousaine visant à évaluer les dispositifs d'intégration proposés localement auprès des élèves nouveaux-arrivants et mesurer les besoins éventuels ; il est apparu qu'il ne fallait pas s'appesantir sur le traitement social mais travailler davantage la question de l'égalité des droits.

Ainsi a été créé un espace d'accueil éducatif, relié à la plateforme de l'Anaem, dans lequel sont écoutés, orientés et accompagnés les élèves et leurs familles [...] »

... / ...

✓ Jean Rafenomanjato, inspecteur d'académie de Toulouse

« [...] Ce lieu d'accueil dédié a fait l'objet d'un partenariat multiple : conseil général de la Haute Garonne, ville de Toulouse, Fasild, Caf, Inspection d'Académie, etc. ce qui a permis également d'engager des médiateurs qui peuvent assurer en amont la liaison avec la plateforme d'accueil et en aval avec les différentes classes dans lesquelles les enfants sont orientés
Se pose enfin la question du suivi, sans lequel l'évaluation des politiques n'est pas possible et qui permettra de vérifier la réalité des objectifs partagés [...] »

✓ Anne Korobelnik, présidente de l'AFEV

« [...] L'association part de la demande d'un acteur local (collectivité, Casnav, établissement scolaire, ...) et mobilise des étudiants pour mener des actions éducatives – et pas uniquement scolaires -dans les quartiers. Par exemple pour les enfants nouvellement arrivés en France, l'accompagnement porte également sur la découverte de la ville, la manière de s'y déplacer, la façon dont ils peuvent l'utiliser... bref de s'approprier leur nouveau cadre de vie [...] »

✓ Abdelouahab Zahri, chargé de mission ville de Roubaix

« [...] Suite à une étude de l'ANDEV en 2004, ont été identifiés 5 types de communes en termes d'intégration des enfants primo-arrivants ou handicapés : les (grandes) villes mobilisatrices ; celles jouant un rôle de coordination ; les villes opportunistes ; celles a contrario autonomes ; et enfin les petites communes qui méconnaissent les dispositifs et les situations. Un tiers des communes considèrent qu'il n'y a pas assez de classes d'accueil et presque toutes estiment que si les collectivités ne s'engageaient pas, l'intégration des élèves nouveaux arrivants seraient insuffisante [...] »

LES ENJEUX LOCAUX DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE...

4^{ème} table ronde

« **Comment faciliter l'insertion professionnelle des migrants? Le rôle des acteurs locaux, service public de l'emploi et collectivités territoriales** »

Interventions de :

- Yves JEGO, député de Seine-et-Marne, maire de Montereau,
- Lacen BOUKENAÏSSI, directeur de l'association SADDAKA
- Vincent PIGACHE, Union régionale interprofessionnelle CFDT Ile-de-France
- Bernard AMAT, ministère de la fonction publique, direction générale de l'administration et de la fonction publique
- Virginie JOLLY, délégué général adjoint, MEDEF de l'est parisien

Expérience : Présentation du projet Equal Averroes par Christian ARNAUD, directeur de Inter service migrants – Centre d'observation et de recherche sur l'urbain et ses mutations (*ISM Corum*)

Pendant longtemps l'immigration en France fut fortement liée à une dimension économique, dans une perspective de reconstruction et de production ; par la suite et compte tenu de la crise économique, la majorité des flux permanents ont relevé de migrations ayant des raisons familiales. Pour autant le souci d'une insertion professionnelle s'est posée pour ces migrants que ce soit au moment de l'arrivée ou plus tard.

Aujourd'hui, les politiques d'immigration sont repensées par « *une adaptabilité de l'immigration aux besoins de l'économie de la France* » et donc la sélection d'une certain type de main-d'oeuvre étrangère.

Au-delà de cette dynamique, et dans un contexte de tension, s'exprimant par des taux de chômage élevé, toujours trop prégnante sur le marché du travail, les politiques en terme d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi repose sur :

- la levée des obstacles objectifs à l'accès à l'emploi (comme la non maîtrise de la langue)
- le soutien à la création d'entreprises et d'activités.

Dans le même temps, il est fait état, en dépit des avancées relevées ces dernières années, des difficultés de la société française à appréhender et à traiter les discriminations qui constituent un obstacle majeur à cette insertion.

Si pour les politiques d'accueil et d'intégration, les compétences des collectivités reposent sur des actions conjointes avec l'État ou sur des dispositifs spécifiques reliés au droit commun, l'insertion professionnelle des populations étrangères peut être un effet levier important pour les collectivités en matière de stratégie économique.

De plus, le développement économique est une compétence partagée entre différents niveaux de collectivités et pour les villes, l'accès à l'emploi est un facteur important d'attractivité et de cohésion sociale.

Exception faite des problématiques linguistiques qui peuvent rester un frein, l'insertion professionnelle des nouveaux arrivants et des immigrés s'inscrit donc dans une réflexion locale et globale quant aux besoins du bassin d'emploi et les orientations économiques du territoire.

On peut d'ailleurs souligner qu'un cercle vertueux est souvent trouvé dans la complémentarité et les liens entre grandes entreprises - grands groupes et PME-PMI en matière d'insertion et de promotion professionnelle ou de créations d'activités...

Diverses pistes locales peuvent alors être explorées :

- des passerelles plus explicites et formelles entre le service public de l'accueil et le service public de l'emploi
- une observation et une analyse accrue de l'apport de la main d'oeuvre étrangère dans les bassins d'emploi
- le soutien pérenne aux moyens d'acquisition linguistique (*voire de réduction de l'illettrisme*)
- l'investissement des partenaires sociaux dans l'intégration des étrangers dans le monde de l'entreprise
- le développement de l'économie sociale et solidaire, sous-tendue par l'aide à la création d'activités dans le tiers secteur
- la préfiguration généralisée de plans locaux de prévention et de lutte contre les discriminations

Toutefois d'autres enjeux sont à appréhender, à la croisée de politiques nationales et de stratégies locales :

- oeuvrer dans l'observation la qualification et l'action des acteurs publics et des entreprises pour l'objectif unique des compétences
- renforcer l'accompagnement et le soutien à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), que ce soit en matière de diplôme ou de titre professionnel
- définir plus précisément la notion et la mise en oeuvre de la diversité dans le développement économique
- militer pour une meilleure reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger, notamment dans les branches professionnelles « en tension » ; et pour une modification législative quant au critère de nationalité dans la fonction publique.

En définitive, il est suggéré de :

- appréhender conjointement les problématiques d'insertion professionnelle des « anciens » travailleurs immigrés et des nouveaux arrivants
- travailler la dynamique des compétences et des habilités pour favoriser à la fois l'insertion des nouveaux arrivants dans l'emploi et la réduction globale des discriminations
- valoriser économiquement la double richesse culturelle des populations étrangères ou issues de l'immigration.

Paroles de... :

✓ Virginie Jolly, MEDEF Est parisien

« [...] Plutôt que de parler de discriminations, les entreprises du Medef ont préféré parler de rupture d'égalité des chances et s'engager dans des actions pour la promotion de l'égalité des chances : dans le recrutement, l'évolution professionnelle, l'accès à la formation. Dans ces domaines, il convient de distinguer les grandes entreprises et les petites, qui n'ont pas les mêmes outils mais une fois que la prise de conscience est faite il n'est pas nécessaire de réinventer des outils [...] »

✓ Vincent Pigache, CFDT Île-de-France

« [...] Pour la CFDT, l'intégration des migrants dans l'entreprise passe aussi par la lutte contre les discriminations raciales. C'est dans le dialogue social et les accords d'entreprise que les entreprises et les acteurs syndicaux peuvent trouver des moyens d'action communs, que ce soit dans l'accès à l'emploi que dans le parcours professionnel.

La CFDT a porté deux projets «Equal» : l'un portait sur les formations linguistiques considérant que l'entreprise a également un rôle à jouer par le biais des plans de formation ; l'autre concernait le dialogue social territorial entre les syndicats, les employeurs et les acteurs locaux avec la mise au point d'outils d'étude, de recherche, de formation et de communication [...] »

... / ...

✓ Lacen Boukenaïssi, directeur de l'association Saddaka

« [...] La première activité d'insertion par l'économique initiée par Saddaka à Aulnay sous Bois est une blanchisserie créée il y a dix ans fournissant des prestations de services auprès de l'usine et du laboratoire L'Oréal sur le territoire. Au fil des années, ce partenariat avec L'Oréal est devenu très étroit notamment grâce aux bonnes dispositions de l'un de ses responsables, avec par exemple : le recrutement en son sein de personnels de Saddaka - souvent des primo-arrivants ; des échanges en termes de savoir-faire et de formation lorsque l'association a décidé de créer un salon de coiffure, etc. [...] »

✓ Yves Jego, député de Seine-et-Marne, maire de Montereau

« [...] Toutes les bonnes pratiques sont intéressantes à examiner. La bonne volonté est le levier principal pour trouver des réponses adaptées à des situations qui, même si elles ont des caractéristiques qui se rejoignent, ont des spécificités locales.

Le premier blocage à lever est le manque de savoir fondamentaux aussi un pôle d'évaluation fédérateur a été mis en place pour : mesurer la qualité de l'enseignement diffusé eu égard à la disparité des acteurs ; unifier les outils d'apprentissage des savoir fondamentaux ; en assurer la cohérence sur l'ensemble du territoire.

Le deuxième blocage à lever est celui des mentalités. L'action publique doit faire en sorte que les discriminations à l'embauche soient éradiquées : les grandes entreprises doivent être volontaristes ; la question de la statistique ethnique devra être tranchée ; la sanction des dérives est nécessaire ; les outils de l'économie solidaire doivent être utilisés ; et des moyens traditionnels beaucoup plus importants doivent être dédiés à la création d'activités.

Comme le chef d'entreprise, l'élu doit être exemplaire, d'autant plus que la Fonction publique territoriale dispose de plus de souplesse dans la mesure où le volontarisme est déterminant. L'application des principes du volontarisme républicain, voire de la discrimination positive a permis à la mairie de Montereau de ressembler aujourd'hui à la ville. Mais si l'on veut mesurer la réalité des choses, il faut disposer d'outils de mesure et notamment de statistiques ethniques [...] »

✓ Bernard Amat, ministère de la Fonction Publique

« [...] Dans le cadre d'une intégration des nouveaux arrivants visant l'accès à l'emploi public, il y a deux pré requis majeurs : il est nécessaire d'avoir la nationalité française et de passer un concours. Pour le premier, seule la volonté politique pourrait modifier la loi qui l'impose et pour le second a été créé le PACTE pour les jeunes de 16 à 26 ans sans qualification ou de qualification inférieure au baccalauréat et qui peuvent bénéficier d'un contrat de droit public (pour les carrières territoriales, hospitalières et de l'État) d'une durée maximale de vingt-quatre mois, comportant des aspects recrutement, formation et titularisation.

800 «Pactes» ont déjà été signés (et pu être constatée une augmentation régulière des noms à consonance étrangère) mais la montée en charge du dispositif nécessitera une meilleure diffusion de l'information dans tous les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales et le service public de l'emploi [...] »

EN TERME DE CLÔTURE... PAR PATRICK BUTOR, DIRECTEUR DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

- ✓ le local est sans conteste l'une des clés de l'intégration : accompagnement, suivi individualisé, accueil des enfants, médiation sont autant de processus de socialisation qui se font entre la collectivité et l'individu. Le local est indispensable pour, d'une part, assurer cet accompagnement et, d'autre part, assurer l'ouverture ;
- ✓ la relation entre l'accueil et l'emploi doit cependant encore être améliorée ;
- ✓ le but absolu à rechercher est l'autonomie des personnes immigrées, de l'accueil à la naturalisation éventuelle, ce processus d'intégration doit être organisé par un maillage local très précis ;
- ✓ les outils : des Prip de seconde génération devraient être lancés pour associer davantage les collectivités locales ; les Contrats urbains de cohésion sociale auront un volet « intégration » nourri par les apports de tous ;
- ✓ les entreprises s'approprient de plus en plus la lutte contre les discriminations pour l'égalité des chances, l'effort public sera à l'unisson.

Le modèle français présente l'avantage d'être universaliste, donc très intégrateur ; il y a néanmoins des idées à prendre dans les autres pays, notamment s'agissant des modalités d'application.